

RENCONTRES POLITIQUES DU MOIS DE MARS 2021

RETOURS

17/03/2021 – RENCONTRE AVEC LE CABINET DU MINISTRE VANDENBROUCKE

Le 17 mars, plusieurs membres de l'équipe de la LUSS ont rencontré le chef de cabinet adjoint et un conseiller du Ministre Frank Vandebroucke sur le thème des inégalités de santé et de l'accès aux soins pour tous.

Les points suivants ont été abordés :

- Présentation de la LUSS et de ses valeurs ;
- Énoncé des difficultés d'accès aux soins pour tous ;
- Présentation des réalités de la vie avec une maladie chronique ;
- Impacts de la maladie sur les revenus ;
- Coûts des traitements et dispositifs médicaux ;
- Exemples de vécus par des associations de patients (Groupe d'entraide des Syndromes d'Ehlers-Danlos (GESED), Maison de diabétiques (UPADI), Association Muco, Association CHARGE Belgique, Focus Fibromyalgie Belgique, Oxygène Mont-Godinne, ...)
- Obstacles rencontrés dans l'accessibilité ;
- Spécificités des malades Covid longue durée ;
- Recommandations de la LUSS.

Par rapport aux recommandations relayées, le cabinet a confirmé que des chantiers étaient en cours ou constituaient des priorités pour le Ministre durant la législature, notamment à propos des points suivants :

- Tiers payant et maximum à facturer – Deux chantiers auxquels la LUSS sera invitée à participer avant l'été sont en cours.
- Renforcer les services sociaux de proximité et les CPAS – Le projet Community Health Workers au sein des mutualités a été approuvé au Conseil des ministres.
- Soutenir les associations de patients qui jouent un rôle essentiel – C'est une priorité.
- Endiguer le basculement vers une médecine privée et vers une médecine à deux vitesses – C'est une priorité.
- Endiguer la marchandisation des soins de santé – C'est une priorité.
- Développer l'offre de soins et notamment les maisons médicales – C'est une priorité.

- Améliorer le statut affection chronique – Par rapport à la situation liée au report de soins en raison de la Covid-19, il ne faut pas tenir compte des périodes 2020-2021 afin que les personnes puissent maintenir leur statut.
- Trajet de réintégration avec les médecins conseils (attente partagée par les médecins conseils) – C'est une priorité du Ministre mais la matière "Incapacité de travail" est suivie par la cellule affaires sociales dont les coordonnées ont été reçues.
- Veiller à la fracture numérique – Cette thématique dépasse le cadre de la santé ; elle doit être développée dans un cadre global pour ensuite intégrer les données santé. Le cabinet prend note de ce point d'attention pour ne pas le perdre de vue.
- Automatiser les droits – Un projet a été lancé en 2015 afin de faciliter les échanges entre acteurs pour que les bénéficiaires ne passent plus "à travers les mailles". À partir de 2021, une démarche sera poursuivie pour faciliter les flux et accorder les droits automatiquement.

Par ailleurs, et à propos du point d'attention de la LUSS sur la possible exclusion des droits aux patients qui ne seraient pas en ordre de cotisation auprès de leur mutualité, le cabinet nous confirme que ce point est au minimum reporté d'un an.

Les prochains rendez-vous avec le cabinet permettront à la LUSS d'aborder les points liés au renforcement de la mise en pratique de la loi relative aux droits du patient (2002), au Plan belge maladies rares, et finalement, aux médicaments et dispositifs médicaux.

18/03/2021 – RENCONTRE AVEC LA MINISTRE LALIEUX

Le jeudi 18 mars, l'équipe de la LUSS et son Président de CA, Rémi Rondia, ont rencontré Karine Lalieux, Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris, ainsi que des membres de son cabinet.

Lors de cette rencontre, la LUSS a eu l'occasion de rappeler l'importance d'une approche globale du handicap, et ce en considérant le lien avec les maladies rares, les maladies chroniques et le secteur social (logement, remboursements, adaptation de véhicule, matériel médical, ...). La LUSS insiste également sur une approche interministérielle et une forte collaboration entre le fédéral, les régions et les communes.

Le rôle essentiel des associations de patients a été rappelé ainsi que la nécessité de les consulter, et le discours de Madame la Ministre allait dans ce sens. La Ministre a insisté en particulier sur l'importance de l'expertise du vécu en matière de handicap.

Le témoignage de Rémi Rondia, Président du Conseil d'Administration de la LUSS et représentant de l'Association Belge du Syndrome de Marfan, a mis le doigt sur la méconnaissance des maladies rares par les médecins conseils, le manque d'accessibilité des centres d'expertise, le manque de temps et le manque d'analyse des médecins conseil.

D'autres points d'attention ont pu être présentés :

- L'automatisation des droits ;
- Le renforcement de l'information ;

- L'inclusion professionnelle ;
- L'amélioration de l'évaluation de la Direction générale Personnes handicapées ;
- Le renforcement de la formation des médecins conseils ;
- L'amélioration du suivi du patient et de sa maladie par le médecin conseil ;
- Le développement d'équipes d'évaluation multidisciplinaires ;
- Le renforcement du respect des droits des patients.

Les retours de Madame la Ministre sur les questionnements de la LUSS étaient très positifs et allaient dans le sens de la LUSS. Elle a informé que plusieurs réformes avaient été adoptées et allaient l'être et qu'un Plan d'action fédéral handicap 2021-2024 allait être lancé. Plus d'infos :

<https://lalieux.belgium.be/fr/le-gouvernement-s%E2%80%99engage-sur-la-voie-d%E2%80%99une-soci%C3%A9t%C3%A9-pleinement-inclusive-pour-les-personnes>.

18/03/2021 – RENCONTRE AVEC LE CABINET DU MINISTRE VANDENBROUCKE

Le jeudi 18 mars, la LUSS a rencontré les membres du cabinet Vandenbroucke sur la thématique des transports de patients.

Sur base des revendications exposées de l'ensemble des acteurs présents lors de la première rencontre (LUSS, VPP, mutuelles, observatoire, ...), le cabinet a réalisé un plan pour améliorer les transports de patients : le Plan d'intention et d'étude sur le transport urgent, non urgent et entre hôpitaux.

Ce plan comprend les points suivants :

- Coordonner les différents niveaux de pouvoir afin d'avoir une vision politique générale du transport de patient avec une accessibilité financière pour le patient ;
- Indexer les interventions financières ;
- Élargissement des groupes cibles maladies chroniques au-delà de la dialyse et du cancer ;
- Transport urgent vers l'hôpital le plus approprié et non le plus proche ;
- Information et coordination du transport de patient ;
- Introduction des frais de transports dans le maximum à facturer (MàF).

LUSS asbl

Avenue S. Vrithoff, 123
5000 Namur

✉ luss@luss.be
☎ 081.74.44.28

Antenne Liège

Rue de la Station, 48
4032 Chênée

✉ luss.liège@luss.be
☎ 04.247.30.57

Antenne Bruxelles

Rue Victor Oudart, 7
1030 Schaerbeek

✉ luss.bruxelles@luss.be
☎ 02.734.13.30

Avec le soutien de

